



Règlement des Olympiades Nouvionnaises

Dimanche 28 juillet 2024

1 - Objectif et but :

Le but est de mettre en place une journée conviviale, intergénérationnelle et vectrice de liens sociaux. Des épreuves sportives abordables pas tous seront mises en place afin que les équipes s'affrontent pour remporter un maximum de points.

2 - Représentation, participation et inscription :

2 catégories d'équipes seront mises en place avec le même fonctionnement :

- équipe village : qui représentera une commune environnante et qui sera constituée en accord avec la municipalité
- équipe famille : qui sera composée de votre famille, d'amis, collègues de travail ...

Chaque équipe pourra avoir un nom et devra porter un signe distinctif sur toute la durée des jeux. Pour les équipes villages, une couleur vous sera attribuée à la validation de l'inscription.

Composition des équipes :

8 personnes dont 2 femmes minimum

Enfant à partir de 12 ans

4 remplaçants peuvent être prévus. En sachant que par exemple, 1 femme doit être remplacée par 1 femme et non par 1 homme.

Un bulletin d'inscription devra être rempli et signé pour pouvoir participer. Pour les enfants, une autorisation parentale sera à remplir.

La date limite de retour des bulletins est le 1er juillet 2024.

Le nombre d'équipes sera limité : 10 équipes villages
10 équipes familles

3 - Jury :

Il sera composé de 2 personnes par jeux. On ajoutera à ces représentants 2 « maîtres des jeux ». Seuls le corps arbitral, les maîtres des jeux et si besoin, la présidente de l'association trancheront face aux situations imprévues.

4 - Équipes :

Chaque équipe désignera un capitaine qui sera majeur.

Tous les membres de l'équipe participeront à toutes les épreuves.

Le capitaine doit veiller à l'esprit d'équipe collectif et à une ambiance conviviale, amicale et courtoise.

C'est le capitaine qui représentera son équipe auprès du jury

Ne pas oublier que chaque équipe véhicule l'image de sa commune ou de sa famille.

5 - Fair-Play :

Les participants doivent respecter les règles fixées.

La tricherie entraîne la disqualification de la personne en cause, et en cas de répétition de tricherie, l'équipe peut être disqualifiée.

Toute exclusion n'est pas remplaçable.

Des points de pénalités pourront être attribués.

6 - Joker :

Une carte joker sera attribuée à chaque équipe.

Pour doubler les points gagnés sur un jeu, la carte doit être donnée avant le commencement du jeu choisi par le capitaine aux arbitres.

Plusieurs équipes peuvent jouer leur joker en même temps.



Règlement des Olympiades Nouvionnaises

Dimanche 28 juillet 2024

7 - Système de points :

Le comptage des points sera le suivant pour toutes les épreuves :

| | |
|------------------------------------|-----------|
| 1 ^{ère} équipe (gagnante) | 10 points |
| 2 ^{ème} équipe | 9 points |
| 3 ^{ème} équipe | 8 points |
| 4 ^{ème} équipe | 7 points |
| 5 ^{ème} équipe | 6 points |
| 6 ^{ème} équipe | 5 points |
| 7 ^{ème} équipe | 4 points |
| 8 ^{ème} équipe | 3 points |
| 9 ^{ème} équipe | 2 points |
| 10 ^{ème} équipe | 1 point |

Un classement aura lieu par catégorie.

En cas d'égalité sur une épreuve entre deux équipes, elles marquent le nombre de points maximum.

L'équipe suivante marque le nombre de points lié à son classement.

Ex : 2 équipes finissent 2^{ème} d'une épreuve : elles marquent chacune 9 points, l'équipe suivante est donc 4^{ème}, elle marque 7 points.

Chaque arbitre aura un tableau récapitulatif de comptage des points avec la règle du jeu.

8 - Jeux :

La liste des épreuves auxquelles vous allez participer est la suivante :

- baby-foot géant (structure gonflable)
- duo basket (structure gonflable)
- course de sumos
- joutes (structure gonflable)
- Lancer de haches (structure gonflable)
- relais en canoé sur le lac
- tir à l'arc
- flash mob de danse
- mur des champions (structure gonflable)
- rugby (structure gonflable)

Les jeux sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la météo et de tout imprévu indépendant de notre volonté.

Une grande finale SURPRISE aura lieu à la fin des épreuves.

Les épreuves se dérouleront sur la journée :

5 épreuves le matin

5 épreuves l'après-midi

Une remise des prix par catégorie aura lieu à la fin de la journée.

Seules les 3 premières équipes de chaque catégorie seront récompensées.

L'équipe gagnante de la catégorie village recevra un trophée qui sera remis en jeu l'année suivante et organisera les jeux dans sa commune (à la date et de la façon dont elle le souhaitera) sauf si une autre commune se porte volontaire.

Le but étant de donner une dynamique entre les communes.

9 - Responsabilité :

Concernant la responsabilité civile, la commune organisatrice est couverte par une police d'assurance.

Quant à la responsabilité individuelle accident, il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Par ailleurs, les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols et ou accidents éventuels, aussi bien corporels que matériels (véhicule par exemple).

10 - Couverture photos et audiovisuels :

Du fait de son engagement, le participant déclare avoir pris connaissance et accepté les dispositions légales et réglementaires relatives au droit de reproduction publique par l'image de l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Une autorisation préalable pour les mineurs devra être remplie par les parents.